



Congrès FNPP 2018 Rapport moral et rapport d'activités 2017

Les difficultés demeurent, les taxes et les interdits aussi. La plaisance et la pêche de loisir traversent une période difficile. Que font les gouvernements successifs pour soutenir et valoriser une activité dont le poids économique et sociologique est pourtant considérable ! Nous n'avons pourtant pas ménagé nos efforts à tous les niveaux : local, régional, national et européen !

Les difficultés auxquelles la plaisance est actuellement confrontée peuvent être surmontées. Encore faut-il que les autorités prennent enfin en compte nos propositions pour un développement harmonieux d'une plaisance libre et écoresponsable... La mise en place du Comité Interministériel du Nautisme et de la Plaisance pourrait nous permettre de répondre favorablement à ces problématiques que nous avons, à nouveau, clairement exprimées lors des Assises de la Plaisance et des Pêches en mer à la Baule en octobre dernier...

Les défis à relever sont nombreux. Les tensions sur le terrain sont de plus en plus palpables ! Les attaques de la part de lobbies, à la solde de la grande pêche professionnelle ou d'environnementalistes sectaires aujourd'hui bien identifiés, se multiplient. Avec nos partenaires des Assises et de la CNP, mieux rassemblés, nous faisons front.

La mise en place du Comité Interministériel du Nautisme et de la Plaisance constitue une indéniable avancée. Les relations avec les différentes structures ministérielles devraient s'en trouver améliorées...

Malgré ces difficultés ou peut-être forte de ces difficultés, notre fédération se porte bien. Notre croissance se poursuit même si, en 2017, elle n'a pas été aussi importante que prévue. L'année 2018 s'annonce sous les meilleurs auspices. Nos objectifs et nos valeurs sont aujourd'hui connus et reconnus. Merci à tous ceux qui nous font confiance et s'impliquent avec nous dans ce combat de tous les instants, un combat pour une mer libre, un combat pour un développement harmonieux d'une plaisance et d'une pêche en mer écoresponsables.

Pourtant, que de chemin parcouru tout de même depuis 2002 ! Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à ce succès, à cette avancée qui positionne notre fédération comme l'une des plus représentatives de la plaisance et de la pêche de loisir en mer. Aujourd'hui il nous faut aller encore plus loin. Les Assises de La Baule, après celles de Saint-Nazaire et de Martigues ont été une grande réussite. Les principaux thèmes exprimés ont été repris au sein du Comité Interministériel du Nautisme et de la Plaisance. Nous sommes sur la bonne voie, il faut juste persévérer et faire encore plus... Ensemble nous pouvons le faire !

Cela n'est pourtant pas suffisant pour espérer atteindre nos objectifs. Les plaisanciers, tous les plaisanciers doivent se rassembler pour s'opposer aux menaces qui les visent ! Elles sont de plus en plus palpables.

Sans réaction forte de notre part, nous pourrions voir notre activité s'étioler inexorablement... Il faut engager une véritable stratégie de développement du nautisme et de la plaisance.

Des institutions qui restent à convaincre... de mentalités à changer !

Le combat pour asseoir définitivement nos valeurs, pour être mieux représentés, est difficile et va nécessiter encore plus d'efforts et de vigilance, plus d'implication et de cohésion de la part de l'ensemble des plaisanciers, de ceux qui nous ont déjà rejoints mais aussi de tous les autres... Nous devons tous en être conscients et profiter de ce Congrès 2018 pour apporter toute notre contribution aux futurs combats qui nous attendent.

Il nous faut convaincre tous les plaisanciers mais aussi nos élus du bien fondé de nos orientations, eux qui sont encore prisonniers de concepts aujourd'hui dépassés. Les lignes commencent à bouger. Il faut persévérer et avancer !

Notre combat est juste et nous ne pouvons que le gagner ! Certains pays anglo-saxons l'ont bien compris et privilégient dès aujourd'hui le développement harmonieux des activités de plaisance et de pêche en mer. La France inexorablement sera amenée à faire de même.

Ce n'est qu'une question de temps !

Les blocages actuels occasionnés par l'Administration et les services de l'Etat peuvent et doivent disparaître.

Nous devons continuer à les dénoncer et proposer des solutions alternatives pour un développement durable et harmonieux de la plaisance et des pêches de loisir en mer...

ENVIRONNEMENT

Le millefeuille environnemental... un énorme gaspillage

Nous dénonçons depuis plusieurs années l'enchevêtrement inextricable des structures publiques existantes et le gâchis que cela engendre. Nous en avons la démonstration tous les jours !

Les responsables FNPP locaux, départementaux, régionaux et nationaux sont sollicités en permanence. Ils ont tous la désagréable impression que toutes ces réunions, toutes ces gesticulations se déroulent dans le plus parfait désordre et finalement ne servent pas à grand-chose. L'écologie ne se fait pas et ne se fera jamais dans les bureaux mais sur le terrain !

Que de pertes de temps ! Que de langages abscons parfaitement incompréhensibles pour une grande majorité des citoyens ! On peut même se demander si les auteurs de ces textes comprennent vraiment ce qu'ils ont écrits ! Où est le choc de simplification ? A quand la chasse aux dépenses inutiles ? Rien ne bouge, bien au contraire, la situation se dégrade de jour en jour et le millefeuille prend de l'embonpoint !

Cet énorme gâchis s'accompagne d'un manque de concertation et de considération à l'encontre des plaisanciers. Nous avons été confrontés à une nouvelle forme de dictature sous l'ère « Royal ». La situation aujourd'hui reste confuse.

Comment préserver les usages dans les aires marines protégées ? Un vrai combat nous attend, un combat que nous devons mener avec pugnacité si nous ne voulons pas voir notre littoral se transformer en zones interdites et en sanctuaires. Ce combat, nous allons le gagner et le bon sens finira par l'emporter. Halte au sectarisme et aux « jusqu'aboutisme » des ayatollahs de l'écologie ! Les bons usages ont toute leur place dans une écologie durable et maîtrisée !

Le respect de l'environnement nous concerne tous...

Les plaisanciers sont les sentinelles de la bande côtière et ce qu'ils observent régulièrement ces dernières années à de quoi inquiéter : marées noires et marées vertes, rejets de boues toxiques en mer, risques biologiques, chalutages réguliers dans la bande des 3 milles, pêches sur les frayères.... Nous sommes les témoins permanents de ces dégradations souvent encouragées par le laxisme bienveillant de l'Etat. **Notre rôle de lanceur d'alerte est de plus en plus crucial.**

Les instances environnementales feraient bien de s'occuper prioritairement de ces sujets plutôt que de se livrer à des provocations injustes et non fondées envers les plaisanciers.

Messieurs les responsables des AMP et des CMF et autres institutions concernées, ne vous trompez pas de cible. Personne n'a le monopole de l'environnement et surtout pas ceux qui en font leurs choux gras ! Notre fédération a adopté une ligne claire et s'est résolument engagée pour le développement d'une plaisance et d'une pêche de loisir éco-responsables mais nous nous opposerons toujours à toute forme d'écologie punitive.

Nos actions de sensibilisation...

Depuis de nombreuses années, nous incitons régulièrement nos adhérents mais aussi tous les usagers de la mer au respect des bonnes pratiques dans tous les domaines : environnement, protection de la ressource, sécurité, comportement vis à vis d'autrui.... Plus d'un million d'exemplaires de notre guide des bonnes pratiques ont été distribués à ce jour auxquels il convient d'ajouter les documents spécifiques élaborés à l'initiative de nos structures locales, départementales et régionales.

Notre opération « Respectons les tailles » se poursuit depuis de nombreuses années et a donné lieu à plusieurs produits dont nous pouvons être fiers : planches et règles « Respectons les Tailles » et pieds à coulisse pour ne citer que les principaux.

Pour conclure, je voudrais aussi rappeler notre engagement par des actions de sensibilisation « pêche à pied » et de suivi de la ressource dans le cadre du projet Life. Nous allons continuer les actions entreprises dans un contexte plus souple et plus adapté à nos fonctionnements. Le projet Life s'arrête, vive l'après Life !

**Les plaisanciers ne sont pas des nantis
Ils refusent d'être injustement et systématiquement pris pour cible...**

Tous les gaspillages que nous dénonçons depuis plusieurs années ont mené inexorablement à la situation financière déplorable que nous connaissons aujourd'hui. Pour faire face à cette difficulté, les responsables des Aires Marines Protégées, avec à leur tête le député Giacobbi, président de l'agence des AMP, cherchent par tous les moyens à financer l'institution dont il est responsable. Et qui visent-ils en premier lieu ? Les plaisanciers bien sûr ! Ces plaisanciers qu'ils considèrent comme des nantis, en oubliant que ce sont eux qui financent déjà largement le conservatoire du littoral !

Le fossé entre les usagers et les environnementalistes sectaires se creuse inexorablement. Messieurs les responsables, messieurs les Elus, ne laissez pas notre société se déliter à ce point ! Les plaisanciers que nous sommes ne supportent plus d'être ainsi maltraités.

Interdits en tout genre, permis de pêche, permis-voile, taxe sur les mouillages... tout est bon pour tenter de décourager, de dépecer les plaisanciers. Un acharnement qui pourrait conduire à des tensions incontrôlables, à de graves conséquences économiques et sociales ! L'heure est grave.

Nous demandons solennellement à tous nos élus et tout particulièrement à ceux de nos régions littorales de prendre en considération nos cris d'alerte répétés. Nous les appelons à réagir au plus vite et à entendre nos propositions. Halte au massacre !

En résumé, concernant l'écologie...

**Non aux mesures excessives et au sectarisme,
non aux sanctuaires et aux interdits.**

Non aux mesures élaborées sans concertation

Non à l'écologie punitive.

**Oui à une écologie raisonnée intégrant,
les activités humaines et les pratiques traditionnelles.**

Non à cette parodie de démocratie participative !

Non à toute forme de dictature environnementale !

Les sentinelles de la mer, c'est nous !

Les lanceurs d'alerte c'est nous !

Les premiers défenseurs de l'environnement, c'est nous !

HALIEUTIQUE

La charte d'engagement pour une pêche de loisir éco-responsable...

La charte d'engagement pour une pêche de loisir en mer éco-responsable a été signée le 07 juillet 2010. Les différents groupes de travail se sont réunis régulièrement (plus de 20 réunions) pendant les deux dernières années. La réunion bilan, prévue au bout de deux ans conformément au texte de la charte, s'est finalement tenue le 1er février 2013. Les mesures mises en place ont été jugées globalement très positives y compris par les ONG représentées.

Depuis plus rien ! Le CSNPSN sans président depuis 2014 ne répond plus ! Et tout cela avec l'assentiment du ministère. Un comble pour une Ministre qui se voulait par ailleurs le chantre de la démocratie participative !

Le marquage de certaines espèces et la mise en place de nouvelles tailles minimales de capture ont fait l'objet d'arrêtés successifs. Plusieurs pays semblent aujourd'hui adopter des mesures similaires.

La déclaration concernant la pêche de loisir sur le site du ministère est en sommeil. Le site prévu a cet effet a été supprimé sans que nous en ayons été officiellement prévenus ! L'obligation de se déclarer pour tous les pratiquants que toutes les fédérations représentatives avaient acceptée, aurait permis une meilleure collecte des données et une meilleure sensibilisation de l'ensemble des pratiquants aux bonnes pratiques et au respect de la réglementation. Elle aurait permis à la France d'être beaucoup mieux positionnée aujourd'hui dans le cadre européen. Quel gâchis !

Il est grand temps de repartir sur des bases nouvelles. Ce point est essentiel et sera examiné dans le cadre du Comité Interministériel du Nautisme et la Plaisance.

La mise en place de quotas mensualisés ou annualisés pour les espèces menacées est par ailleurs à l'étude au niveau européen. Ils devraient être effectifs dans le plan pluriannuel de gestion européen de la PCP.

Une charte menacée par le millefeuille environnemental ...

Aucune autre mesure ne pourra être envisagée tant que ces mesures prioritaires n'auront pas été mises en place. Il est vain d'espérer une amélioration sensible de la ressource tant qu'elles ne seront pas effectives ! Les cinq fédérations l'ont clairement rappelé et sont bien décidées à faire preuve de la plus grande fermeté sur ce sujet.

Amis plaisanciers et pêcheurs plaisanciers, il est aujourd'hui grand temps de passer à l'action, de montrer la force que nous représentons. Trop c'est trop ! Nos élus et nos gouvernants ne sont sensibles qu'aux actions fortes !

Grâce à nos actions, à nos manifestations, nous avons été partiellement entendus. De plus en plus d'Elus ont pris conscience de la situation et nous ont manifesté leur soutien. On voit moins de bars sauvages sur les étals entre janvier et mars ! Plusieurs grandes surfaces se sont engagées à ne plus en commercialiser pendant cette période. Les choses avancent malgré l'indolence coupable des autorités en place !

Des mesures à prendre d'urgence...

Les mesures concernant le repos biologique et la limitation des pêches intensives sur les frayères doivent être mises en place le plus rapidement possible. L'Europe dans l'urgence a pris des mesures dans ce sens au-dessus du 48^{ème} parallèle. Les reports de pêche qui s'en sont suivis sont catastrophiques ! Pour être efficaces ce type de mesure doit s'appliquer sur toutes les zones. Une France coupée en deux de la simple volonté des autorités européennes c'est inacceptable !

La bande côtière doit faire l'objet d'une protection renforcée : interdiction stricte de chalutage dans la bande des 3 milles ; suppression du système de dérogation ; mise en place de récifs artificiels. Cette zone côtière doit être prioritairement réservée aux pêches non-intensives professionnelles et amateurs. Depuis plusieurs années, nous demandons que cette bande soit aussi étendue à 6 milles !

La généralisation de tailles minimales de capture identiques pour tous les pêcheurs en mer, professionnels et amateurs, est urgente et incontournable. La situation actuelle est inacceptable.

En 2016 la commission européenne avait pris en compte nos propositions : une fermeture généralisée pendant la période de reproduction, une pêche réservée aux métiers de l'hameçon pour les espèces en difficulté, un quota mensuel par pêcheur sur toutes les zones pour la pêche de loisir... Malheureusement les Ministres des pêches n'ont pas suivi, empêtrés qu'ils sont dans leur conservatisme et leur sectarisme partisan. Ils ont opté pour des mesures excessives et dramatiques pour la pêche de loisir. Nous allons continuer notre travail au sein de l'EAA et de la Commission Européenne pour franchir cette dernière marche et obtenir un quota mensualisé ou annualisé pour les espèces en difficultés. Amis plaisanciers ne vous trompez pas de cible. La FNPP est aujourd'hui la seule fédération à mener véritablement le combat. Si vous choisissez de manifester votre colère en pénalisant ceux qui vous défendent, vous vous trompez d'adversaire et vous donnez du grain à moudre à nos adversaires, à vos adversaires, à ceux qui aujourd'hui vous sanctionnent injustement ! Rejoignez-nous et, avec nous, continuez le combat.

Je suis convaincu que nous finirons par obtenir gain de cause, une juste cause qui vous concerne tous...

La réforme de la Politique Commune des Pêches (PCP)...

L'Europe a récemment voté à une écrasante majorité une réforme de la PCP visant à reconstruire les stocks d'ici 2020. Il est bon de rappeler qu'une majorité de députés français avait voté majoritairement contre et avaient choisi, sous la pression des responsables de la pêche professionnelle, de défendre des intérêts partisans à court terme au détriment de la préservation de la ressource. La position des élus français est de plus en plus fragile. Combien de temps encore défendront-ils aussi aveuglement les pratiques de la grande pêche industrielle française ? A défendre ainsi l'indéfendable pour le seul intérêt des grands lobbies de la pêche, la France est de plus en plus isolée au sein de l'Europe et de la Politique Commune des Pêches (PCP).

Des textes législatifs à reprendre...

Nous avons demandé la reprise de l'article 3bis du décret 1317 du 06 septembre 2007 sur la pêche de loisir concernant les engins de relevage, la suppression de l'article 2 du décret n°90-618 du 11 juillet 1990 et de toute forme de dépendance à la pêche professionnelle. Compte tenu des interpellations abusives constatées, nous avons aussi demandé également la reprise de l'arrêté de marquage du 17 mai 2011. Quelques points ont avancé et sont en attente d'une conjoncture législative favorable : les palangres individuelles et les engins de relevage. Nous avons obtenu enfin satisfaction sur l'harmonisation des tailles minimales de la coque et de la palourde japonaise.

La pêche de loisir du thon rouge...

Les pêcheurs de loisir français sont victimes d'un système trop coercitif et discriminatoire. Nous demandons la mise en place d'un système plus juste et harmonisé avec les autres pays européens concernés. Aucune prise en compte de nos demandes dans le système prévu pour cette année ! Nous contestons le quota global de 1% qui nous est aujourd'hui octroyé ! Moins de 1/5ème de thon par pêcheur de loisir et par an ! Plus de 99% du quota national affecté à la pêche professionnelle ! De qui se moque-t-on ? Que font les élus concernés pour défendre leurs pêcheurs récréatifs et leur économie littorale ? Nous proposons 1 thon par pêcheur et par an. Est-ce trop demander ? Le dialogue de sourd sur ce sujet perdure avec la DPMA. Nous avons demandé l'arbitrage du Ministre.

Visiblement le stock de thons s'est reconstitué au point qu'il n'est pas interdit de penser que nous revenions pour ce poisson à un plan de gestion identique à celui que nous connaissons actuellement pour les autres espèces. Restons vigilants toutefois ! Les abus perpétrés par la grande pêche professionnelle sur cette espèce ne doivent plus jamais se reproduire : le danger d'une nouvelle surexploitation est toujours là et les outils dont disposent les professionnels sont de véritables engins d'extermination capable d'anéantir toute la gent halieutique !

Mesures européennes 2018 sur le bar

Des mesures inadaptées, prises dans l'urgence et sans concertation

Constatant, comme beaucoup d'entre vous, l'inertie, voire l'autisme, du système de gestion des pêches françaises, phagocyté par les lobbies de la grande pêche au chalut, la Commission Européenne des pêches s'est vue contrainte de prendre des mesures d'urgence pour protéger le bar. L'espèce est, en effet, selon les derniers rapports des scientifiques, en sérieuses difficultés et risque de disparaître si rien n'est fait rapidement.

Les mesures pour la pêche de loisir, prises dans l'urgence, sont totalement incohérentes, excessives et injustes. Elles risquent, hélas, de s'avérer catastrophiques pour notre activité et les filières industrielles concernées.

Nous avons proposé une généralisation des tailles de capture à 42cm et une interdiction de pêche pendant la période de reproduction pour tous, pêcheurs de loisir et professionnels. Nous restons persuadés que ces deux mesures auraient été suffisantes pour assurer la pérennité des stocks.

Nous rappelons par ailleurs que la notion de quota journalier est totalement inadaptée à l'activité de la pêche de loisir. Nous avons demandé que des négociations s'engagent très rapidement sur la mise en place d'un quota mensuel beaucoup plus en cohérence avec nos pratiques habituelles et les objectifs liés à la protection de la ressource. De premières expérimentations pourraient avoir lieu en 2019 !

L'absence totale de concertation avec les autorités françaises et européennes chargées de ces sujets nuit très gravement au développement harmonieux d'une activité de pêche de loisir durable, respectueuse du milieu et essentielle pour l'économie de nos régions littorales.

Grâce aux différentes interventions de notre fédération, la commission européenne commence à prendre en compte le poids économique et sociologique de notre activité et étudie la mise en place d'un quota mensuel pour la pêche de loisir. La France pourrait être retenue pour une expérimentation pilote en 2019. Au vu des éléments que nous lui avons fournis, la commission reconnaît aussi que les chiffres qui ont donné lieu aux mesures 2018 étaient surévalués. Nous avons demandé au Ministre S. Travert de soutenir nos propositions.

Le Ministre Stéphane Travert s'est engagé à soutenir nos propositions : 1 bar par jour et par pêcheur au second semestre pour la zone située au Nord du 48^{ième} parallèle et la mise en place d'un quota mensualisé en 2019.

La ministre Nathalie Loiseau nouvellement nommée aux Affaires Européennes a également été alertée.

En résumé...

**Oui à un nouvel équilibre
entre pêche professionnelle et pêche de loisir s'appuyant
sur le partage et la concertation dans un souci commun
de protection de la ressource**

**Oui, à la mise en place de tailles minimales
biologiquement convenables à condition qu'elles soient
appliquées à tous.**

Halte aux pêches intensives sur les frayères

**Oui, aux pêches non intensives respectueuses de la
ressource et de l'environnement.**

**Oui à une bande côtière étendue à 6M
et réservée aux pêches non intensives
(pêche à l'hameçon – casiers – pêche au filet fixe limitée)**

Oui à la mise en place d'une pêche durable et maîtrisée.

**Oui à la réforme de la PCP, au rendement maximal
durable et à la reconstitution des stocks avant 2020.**

**Non aux surenchères véhiculées par les CMF et l'Agence
de la Biodiversité en totale incohérence avec la Charte et
dans le plus grand mépris des plaisanciers.**

**Non aux mesures excessives pour la pêche de loisir du bar
prises sans concertation par la commission européenne.**

**Oui à un quota mensuel ou annuel
mieux adapté à notre activité de pêche de loisir.**

Nous sommes prêts à participer un projet pilote dès 2019

SECURITE

Des réponses à nos demandes mais toutefois incomplètes...

La généralisation de la météo en boucle est en cours. Il subsiste plusieurs zones d'ombre qu'il faut impérativement couvrir malgré des difficultés financières et techniques invoquées !

La prise en compte de la destruction des engins pyrotechniques par les fabricants est une avancée indéniable. Le problème de la destruction des stocks existants persiste néanmoins ! Chacun se débrouille comme il peut au risque d'accidents !

Vêtements à Flottabilité Intégrée...

L'arrivée sur le marché de ces nouveaux équipements autorise leur port en toutes circonstances. En collaboration avec la SNSM, nous poursuivons notre campagne de sensibilisation. Mettez systématiquement votre gilet. L'accident n'arrive pas qu'aux autres !

VHF...

On trouve désormais sur le marché des VHF ASN à des prix très abordables. Nous ne pouvons qu'encourager tous les plaisanciers à se doter de tels équipements qui concourent grandement à la sécurité de tous. Nous en profitons pour rappeler que le CRR n'est plus obligatoire dans la bande des 12 milles.

La SNSM

Notre partenariat avec la SNSM se confirme et s'étoffe d'année en année malgré quelques difficultés passagères. Il reste encore beaucoup à faire au niveau de l'information et de la sensibilisation notamment... Le discours envers les plaisanciers doit évoluer de manière à les associer d'avantage au fonctionnement et au financement de cette institution à laquelle nous tenons tant... Cette association doit être confortée dans un mode de financement reposant sur la solidarité entre gens de mer. Pensez à eux avant de leur demander de venir vous secourir !

Quelques rappels sur les dernières évolutions de la D240

Les demandes que nous avons formulées, concernant notamment l'usage de la VHF, ont été prises en compte. Il existe désormais quatre zones de navigation suite à l'introduction d'une zone semi hauturière (de 6 milles à 60 milles). La présence à bord d'une VHF fixe dispense désormais de l'achat des trois fusées à parachute et des deux fumigènes. La limite nécessitant la présence d'un extincteur à bord a été abaissée à 25KW.

Respectez les bouées de signalement des plongeurs

Ce point doit faire l'objet d'une attention toute particulière et la sécurité sur ce sujet doit être reconsidérée. Nous sommes tous concernés.

INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Une situation de plus en plus préoccupante...

Nous rencontrons quelques difficultés liées le plus souvent à l'attitude de gestionnaires, heureusement peu nombreux, qui considèrent les usagers essentiellement comme des clients et ne respectent pas les règles de gestion de service public pourtant clairement inscrites dans les textes.

CLUPP et CLUPIPP

La FNPP mais aussi toutes les autres fédérations représentatives s'attachent avant tout à la défense des droits des plaisanciers en matière de gestion portuaire. Nous demandons le strict respect des textes en vigueur et une généralisation de la création de CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port) conformément à la loi pour toutes les infrastructures portuaires. Nous comptons sur les fédérations représentatives des Ports de Plaisance pour nous accompagner dans une démarche qui se veut constructive.

Le respect des textes existants mais aussi leur amélioration

Une actualisation des textes du Code des Ports Maritimes, aujourd'hui intégrés au code des Transports, devient de plus en plus urgente. Les nombreuses ambiguïtés et incohérences observées permettent trop d'interprétations abusives et génèrent autant de conflits que l'on pourrait facilement éviter en s'appuyant sur des textes plus précis et plus clairs. La FNPP en collaboration avec les autres fédérations concernées est prête à contribuer à la mise en cohérence des textes existants. Le sujet sera à nouveau évoqué dans le cadre du Comité Interministériel du Nautisme et de la Plaisance. Plusieurs pistes sont évoquées : une charte entre usagers et gestionnaires de ports et la reprise des textes législatifs dans le cadre du futur code de la mer.

Une réelle participation des usagers aux prises de décisions

Au nom de l'intérêt général, nous réclamons une amélioration du fonctionnement des conseils portuaires et une réelle participation des usagers aux prises de décisions. Quelques gestionnaires avisés l'ont bien compris et dans ces ports, hélas peu nombreux, les relations entre usagers et gestionnaires sont bien meilleures ! Il faut dès maintenant engager un grand chantier visant à intégrer les usagers dans les prises de décisions relatives au fonctionnement du port dont ils sont les principaux et souvent uniques financeurs !

Taxe de mouillage dans les Aires Marines Protégées : Une victoire qui en appelle d'autres

L'amendement proposé par le député de Haute-Corse Giacobbi, par ailleurs président de l'Agence des Aires Marines Protégées, dans le cadre de la loi NOTRe, a provoqué un véritable raz de marée sur l'ensemble du littoral. La réaction de la communauté nautique a été unanime et a donné naissance à la Confédération du Nautisme et de la Plaisance à laquelle la FNPP participe pleinement. Grâce à cette nouvelle structure, nous attendons bien nous positionner comme les interlocuteurs incontournables du gouvernement pour tous les dossiers liés au nautisme et à la plaisance. Merci M. Giacobbi !

Eco-taxe sur la déconstruction des navires : Une mise en place reportée

Nous sommes bien entendu favorables à une réflexion sur la déconstruction des bateaux déjà amorcée par la plaisance française mais à condition que cela se fasse dans la sérénité et la concertation avec les usagers et les industriels concernés ! Dans le cadre de la confédération, nous avons obtenu le report d'un an de son entrée en vigueur pour évaluer les réels impacts de sa mise en place. Le dossier avance...

Taxe foncière : la plus grande vigilance est requise

Vous êtes nombreux à nous interroger sur la taxe foncière des ports de plaisance et à vous étonner de son impact sur vos redevances.

Pour les ports qui ont, depuis 1970, mis régulièrement à jour leurs bases d'imposition, les hausses devraient être très limitées. En toute rigueur, on devrait même dans certains ports enregistrer une légère baisse de la taxe foncière !

Il n'en va pas hélas de même pour les ports qui n'étaient pas en conformité avec la loi et pour lesquels la note est effectivement plus sévère.

Nous ne pouvons, une fois de plus, que vous recommander d'être particulièrement vigilants et d'examiner avec la plus grande attention les budgets qui ont dû vous être présentés lors des derniers conseils portuaires. Cette nouvelle taxe foncière ne doit en aucun cas être le prétexte à des augmentations de tarif injustifiées !

Nos interventions au sein de la CNP

Dans le cadre de la CNP, tous les acteurs du monde portuaire sont réunis. Sans pour autant renoncer à des actions en justice si cela s'avère nécessaire face à l'attitude de certains gestionnaires de port qui ne respectent pas les textes en vigueur, nous disposons au sein de la confédération, d'un cadre nous permettant d'engager une réflexion sereine et constructive. Nous souhaitons en particulier faire évoluer les textes législatifs de manière à ce que les plaisanciers puissent participer réellement aux prises de décisions et ne pas se contenter d'un pouvoir strictement consultatif comme actuellement ?

STRATEGIE, EFFECTIFS et COMMUNICATION

Une croissance constante depuis 2002

Pêcheurs à pied, pêcheurs du bord ou en bateau mais aussi plaisanciers au sens large, adeptes ou non de la pêche en mer, sont de plus en plus nombreux à venir nous rejoindre. Nos valeurs et nos orientations dans tous les domaines rassemblent de plus en plus d'adhérents : environnement, sécurité, gestion portuaire, sensibilisation aux bons comportements, pêche en mer du bord, en bateau ou à pied...

La constance et la cohérence de nos propositions sont la raison même de notre réussite et de la forte croissance que nous constatons depuis 2002. L'année 2018 s'annonce très prometteuse. Plusieurs dizaines d'associations ont choisi de nous rejoindre en ce début d'année. En mon nom mais aussi au nom du Comité Directeur que je préside, je leur souhaite très chaleureusement la bienvenue au sein de notre fédération.

Merci à tous

Cette réussite, nous la devons à tous ceux qui contribuent à la bonne marche de notre fédération, à tous les présidents départementaux et régionaux, à tous les responsables de commissions, à tous les membres du comité directeur, à tous les responsables d'associations pour les efforts qu'ils ont bénévolement consentis, à tous les anonymes qui, spontanément, ont pris leur bâton de pèlerin pour aller porter la bonne parole sur les quais, sur les pontons et autres lieux de notre littoral. Merci à tous pour votre soutien et votre participation... Les succès que nous rencontrons, c'est à vous tous que nous les devons !

Une communication de plus en plus performante

Comme vous l'avez sûrement remarqué, notre communication s'est considérablement étoffée depuis quelques années... Après notre revue qui aujourd'hui a atteint un niveau de qualité indéniable, nous avons entièrement revu la présentation de notre site « fnpp.fr ». Nous avons entièrement repris la partie « associations ».

Nous souhaitons aussi maintenir une présence significative sur les salons...

Nous communiquons régulièrement sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter et plus récemment sur le réseau du comptoir des pêcheurs qui s'est proposé de relayer gratuitement nos communiqués.

Une communication proactive...

Se contenter de répondre aux agressions injustifiées et inacceptables dont nous sommes l'objet n'est pas suffisant. Notre riposte doit être proactive ! Pour y parvenir, il faut organiser la riposte en concertation avec tous nos partenaires publics et privés et tous nos alliés potentiels...

**Travailler avec les autres fédérations dans les différentes structures :
Assises, AF3P, CNP, Comité Interministériel :**

La charte d'engagement pour une pêche de loisir en mer éco-responsable signée en juillet 2010, a incité les cinq fédérations représentatives de la pêche de loisir en mer à coordonner leurs actions et à les rendre plus cohérentes.

C'est dans cet esprit, que nous avons organisé les premières assises de la plaisance et des pêches en mer et de la plaisance. Cet événement de référence constitue désormais le socle d'une ère nouvelle pour la plaisance et la pêche de loisir... Nous invitons tous nos partenaires des Assises à rejoindre l'AF3P pour consolider davantage encore ce formidable mouvement initié lors de ces Assises.

Face aux blocages administratifs actuels, la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, nouvellement créée, est devenue l'outil adapté pour rompre avec cet immobilisme récurrent. La CNP se pose dès aujourd'hui comme l'interlocuteur majeur des pouvoirs publics pour tout ce qui concerne le développement des activités liées au nautisme et à la plaisance.

La mise en place du Comité du Nautisme et de la Plaisance coprésidé par la CNP et le SG Mer constitue une avancée indéniable et va permettre enfin d'avancer et de prendre en charge nos problématiques et notamment celles des Usagers dans le cadre du Groupe de travail N°5 que j'ai l'honneur de présider.

**Travailler avec nos partenaires privés :
CIC, Sambo, Lowrance, Bénéteau et bien d'autres...**

De plus en plus de partenaires ont souhaité s'associer à notre démarche. Ensemble nous allons travailler au devenir d'une plaisance et d'une pêche de loisir en mer propre et écoresponsable. Le développement harmonieux et durable de nos activités nous concerne tous. Plaisanciers mais aussi acteurs des filières concernées ressentent l'impérieuse nécessité de travailler ensemble...

**Un vrai et long combat nous attend...
Nous allons le mener et nous pouvons le gagner !**

Grâce au passage de notre cotisation de 12 à 14 euros et à l'augmentation constante de nos effectifs, nous avons renforcé nos services juridiques, notre représentation européenne et internationale et nos moyens de communication. Toutes ces nouvelles évolutions ne seront pas de trop pour affronter les difficultés qui nous attendent.

Avec nos partenaires rassemblés au sein de l'AF3P et de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP), nous disposons de structures fortes et capables d'impulser un souffle nouveau, un changement de mentalité et de promouvoir un développement harmonieux d'une plaisance libre et éco-responsable.

Notre fédération progresse d'année en année. Cette impression globale ne doit pas cacher de réels sujets d'inquiétude. La société évolue, les comportements changent. Certaines associations se sont adaptées pour répondre aux nouveaux besoins et voient leurs effectifs se maintenir voire augmenter. D'autres n'ont pas souhaité ou n'ont pas pu se lancer dans une telle démarche et constatent d'inquiétantes régressions de leur effectifs...

La stratégie de notre fédération doit aussi évoluer et prendre en compte ces constatations. Il nous faut faire preuve d'esprit novateur et proposer notamment aux nouvelles générations des actions et des services adaptés à leurs attentes : sensibilisation des enfants, démarches environnementales sur le terrain, sciences participatives, cobaturage et copêchage, initiation à la pêche ou à la navigation... Si vous voulons continuer à progresser et à rassembler, il faut aussi penser à nous adapter aux évolutions de notre société. Dans cet esprit la fédération est prête à accompagner et à aider toutes les associations qui souhaiteraient se lancer dans des opérations innovantes et en cohérence avec cette démarche : initiation à la navigation et à la pêche de loisir, initiations destinées aux enfants, sorties groupées, partenariat Barracuda Tour...

**Pour réussir nous devons innover
et nous adapter aux nouvelles pratiques.
Cette démarche collective doit avant tout être la vôtre !
Nous pouvons réussir. Nous allons réussir
Ce n'est qu'une question de temps.
Je compte sur vous !**

CONCLUSION

**Une croissance très importante depuis 2002...
C'est pour nous un très grand motif de satisfaction.
Merci à tous ceux qui ont contribué à cette réussite.**

**Nos positions sont cohérentes et pertinentes
Elles méritent d'être encore plus affinées, plus argumentées...
Elles sont de plus en plus considérées.**

**Nous sommes présents dans les différentes institutions au niveau local,
départemental, régional, national et européen...
Fastidieux parfois...mais crucial et indispensable.**

**Notre souci d'objectivité, de partage et de dialogue
fait partie intégrante de notre ligne de conduite.**

Un rôle de lanceur d'alerte de plus en plus affirmé...

**La signature de la charte a permis aux cinq fédérations signataires
de travailler ensemble de façon solidaire.
Cette attitude constructive doit être poursuivie.**

**Les assises organisées les 26 et 27 octobre 2017 à La Baule
auront été pour nous une formidable occasion d'affirmer
nos orientations, notre poids économique et sociologique,
notre engagement pour une plaisance et une pêche de loisir durable et
écoresponsable et la dimension européenne de notre démarche.**

**La Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP)
Une vraie force pour toute la communauté nautique
Une formidable opportunité pour faire valoir nos droits et nos valeurs
Un Comité Interministériel présidé par la CNP et le SG Mer**

**Il nous faut poursuivre nos actions de façon conjointe et solidaire
et promouvoir tous ensemble une plaisance libre et éco-responsable**

**Ensemble et seulement ensemble, nous pouvons et nous allons y
parvenir. C'est juste une question de temps !
Je compte sur vous. Merci à tous.**

Jean Kiffer, président de la FNPP